



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Division des Ressources Humaines et des
Emplois du 1^{er} degré

Mende, le 6 avril 2023

Cheffe de division :
Claudie David

Le directeur académique des services de l'Éducation
nationale de la Lozère

Affaire suivie par :
Séverine Richard
Adjointe cheffe de division - Gestion collective

à

Tél : 04 66 49 51 13
Mél : severine.richard@ac-montpellier.fr

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s
du 1^{er} degré
s/c de Mesdames les inspectrices de l'Éducation nationale

3 rue Chanteronne CS 80022
48009 Mende cedex

**OBJET : Mouvement 2023 – Appel à candidature pour un poste d'enseignant affecté à la Maison d'arrêt
de Mende**

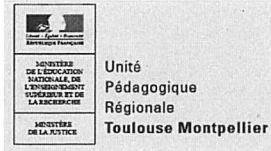
J'ai l'honneur de vous informer que le poste d'enseignant affecté à la Maison d'arrêt de Mende est vacant à compter du 1er septembre 2023.

Les personnels qui souhaitent candidater doivent constituer un dossier composé d'une fiche de candidature jointe, d'une lettre de motivation (indiquer le choix du poste dans l'objet) et d'un curriculum vitae. Ces documents seront directement transmis à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Lozère DRHE, 3 rue de Chanteronne, CS 80022, 48009 MENDE Cedex, avant le jeudi 13 avril 2023, délai de rigueur.

Les enseignants doivent procéder à la saisie des vœux sur SIAM via I-Prof pendant la période d'ouverture du serveur (du 4 avril au 13 avril 2023).

Ils seront convoqués devant une commission départementale qui émettra un avis.

Alexandre Falco



PROFESSEUR, RESPONSABLE LOCAL de l'ENSEIGNEMENT UNITE LOCALE d'ENSEIGNEMENT de la Maison d'Arrêt de MENDE (48)

Finalité et contribution aux missions de l'Éducation Nationale en milieu pénitentiaire

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN de Lozère, sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier et le contrôle pédagogique de l'IEN ASH du département, l'enseignant RLE assure l'accueil, l'accompagnement et la formation des personnes placées sous-main de justice.

Dans le cadre de la convention signée par les Ministres de l'Éducation Nationale et de la Justice, il contribue en partenariat et dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des personnes détenues.

Description de la fonction

- Enseignement en fonction des caractéristiques et des besoins des apprenants avec une pédagogie adaptée
- Organisation et pilotage du service d'enseignement dans l'ULE, en lien avec l'UPR de Toulouse-Montpellier.
- Accueil des entrants dans le cadre du parcours arrivant.
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation, notamment pour les personnes en difficulté de maîtrise de la langue et proposition de parcours de formation.
- Positionnement des apprenants sur une validation diplômante : DELF, CFG, DNB, CAP, DAEU...
- Proposition et accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Organisation des cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme après positionnement de la personne par le test de compétences élémentaires en lecture du français (CELF), de français langue étrangère (FLE) et d'un enseignement adapté et individualisé notamment sur les niveaux infra III, III, et en tutorat sur les niveaux IV et plus.
- Organisation et suivi de l'enseignement à distance en lien avec les universités, le CNAM...
- Organisation des examens du niveau III au niveau VI
- Mise en œuvre de la dotation horaire et du budget de l'ULE en lien avec l'UPR.
- Compte rendus réguliers aux autorités hiérarchiques, fonctionnelles et au partenaire des données formalisées d'activité de l'ULE.
- Pilotage de l'enseignement avec l'intégration de professeurs vacataires.
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR.
- Participation aux CPU et aux réunions de service dans l'établissement pénitentiaire.

Conditions de recrutement

Poste de professeur des écoles avec mission de responsable local de l'enseignement.

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou du CAPASH.

Après une première année d'adaptation à l'emploi, de probation et de confirmation personnelle, validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et le chef d'établissement pénitentiaire, la titularisation pourra être effective à la rentrée de deuxième année sous réserve que le professeur soit titulaire du CAPPEI.

Si le professeur n'a pas le CAPPEI, il doit s'engager à le préparer dans les deux premières années, y compris en candidat individuel pour présenter l'examen ou par la VAE (session 2022 sous réserve d'une ancienneté de 5 ans dans l'ASH).

Trois stages d'une semaine d'adaptation à l'emploi sont obligatoires : ENAP Agen : 1 semaine à N – INSHEA Suresnes : 1 semaine à N et 1 semaine à N + 1.

Modalités de recrutement

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement l'IEN ASH chargé d'inspection en milieu pénitentiaire représentant l'Inspecteur d'académie, DASEN du département, la directrice de l'UPR et le chef de l'établissement pénitentiaire.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction, d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste

Compétences souhaitées

- Enseignant compétent et confirmé notamment dans l'enseignement à de grands adolescents relevant des publics à besoins particuliers et/ou dans la formation de publics adultes.
(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU, licence...), modulaire (Français Langue Etrangère, lutte contre l'illettrisme...).
- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires *(connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au turnover des apprenants...).*
- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours *(offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés)* à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur des durées variables *(groupes à entrées et sorties permanentes)* dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.
- Maîtrise indispensable de l'environnement bureautique et des outils numériques pédagogiques.
- Capacité à traiter des éléments statistiques.
- Capacité d'organisation et de coordination.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariats.
- Capacité à développer et mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif.
- Capacité à l'animation et la coordination d'équipes dans le cadre du projet pédagogique local et dans le cadre des objectifs interrégionaux et nationaux.
- Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.
- Esprit d'initiative et d'ouverture. Souci de parfaire ses connaissances relatives aux parcours de formation professionnelle.
- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté

Conditions d'exercice

Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 21 heures sur 36 semaines plus 108 heures annualisées en hors face à face (3 heures hebdomadaires).

Le RLE a une décharge de cours de 3 heures, arrêtée par la directrice de l'UPR, pour mener à bien ses missions.

Extension possible du service en heures supplémentaires pour les besoins du service, avec l'accord de l'enseignant et de l'UPR.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire et indemnité de RLE.

Candidature

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner à Monsieur le DASEN de la Lozère, munies de l'avis du DASEN du département d'origine et de l'IEN, avec copies à la Directrice de l'UPR. Ne seront retenues pour l'entretien que les candidatures avec avis favorables.

Contacts et informations :

Directrice UPR Toulouse-Montpellier : angelique.leme@justice.fr

Responsable locale de l'enseignement de l'ULE du centre de détention : rle.ma-mende@justice.fr

Direction académique de Haute Garonne, IEN ASH : ien.mende@ac-montpellier.fr